

Date de la convocation : 20 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 66



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA ,Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Jean-Yves LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE Monique MOULAT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Charles PELANNE (a suppléé Isabelle LAHORE), Jeanine LAVIE-HOURCADE (a suppléé Philippe LALANNE), Jean LACOSTE (a suppléé Monique SEMAVOINE) Philippe LACROUX (a suppléé Jean-Marie BERCHON), Jean-Pierre GARROCCQ (a suppléé Fernand MARTIN).

Etaient représentés :

Martine RODRIGUEZ a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX, Bertrand VERGEZ-PASCAL a donné pouvoir à Patrice LAURENT.

Etaient excusés :

Christelle BONNEMASON-CARRERE, Marie-Pierre CABANNE, Marc DUFAU, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Yves LARROUTURE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie RAMEAU, Didier REY, Eric SAUBATTE, Marc SEGUIN, Alain TREPEU.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Serge CASTAIGNAU, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Elisabeth MIQUEU.

Secrétaire de séance : Carine SARRIQUET

**N° 5 – APPROBATION DU PROGRAMME DE VALORISATION DE
L'IDENTITE CULTURELLE DU BEARN**

Rapporteur : Muriel BAREILLE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 janvier 2020, le Pays de Béarn s'est engagé à construire un programme d'actions visant à connaître, reconnaître et faire connaître l'identité, d'abord culturelle, du Béarn, à des fins d'ouverture – d'accueil, de coopération et de rayonnement – du territoire.

Pour conduire ce programme, le Pays de Béarn a mobilisé et animé depuis deux ans un groupe de travail « Identité culturelle » composé de représentants élus des intercommunalités et de leurs référents techniques, ainsi que des représentants élus et techniques du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Ce travail a été alimenté par la contribution de la commission « Identitats » du Conseil de Développement, qui s'est investie sur le sujet aux côtés des élus.

Ce travail a permis d'aboutir aujourd'hui à la formalisation d'un programme de valorisation de l'identité culturelle du Béarn, se présentant comme un document cadre et un « référentiel d'actions » possibles et pertinentes à mettre en œuvre par toute collectivité souhaitant agir sur le sujet, quel que soit sa taille, ses compétences, ses moyens ou les publics qu'elle souhaite toucher.

Ce programme d'actions se décline en trois axes :

- La promotion de l'identité culturelle du Béarn par le Pays de Béarn

Il s'agit pour le Pays de Béarn d'engager des actions d'animation et de sensibilisation sur l'intérêt de sauvegarde et de développement la langue et de la culture béarnaise auprès des élus et agents des collectivités. Cet axe invite également à développer des coopérations transfrontalières et européennes pour soutenir ou accompagner des projets de valorisation du patrimoine culturel immatériel béarnais. Enfin, cet enjeu vise à accompagner le déploiement de la démarche Ciutat à l'échelle du Béarn, en collaboration étroite avec le Conseil Départemental.

- La mobilisation de langue et de la culture béarnaise dans la mise œuvre de politiques publiques sectorielles des intercommunalités membres ou de leurs communes

La langue et la culture béarnaise constitue un substrat potentiellement pertinent et utile à la mise en œuvre de différentes politiques publiques : culturelle bien sûr mais pas seulement. Ainsi les politiques de développement économique, touristique, des services à la personnes, environnementale sont susceptibles d'être mobilisées pour mettre en œuvre des actions au sein de cet axe programmatique.

- L'invitation à initier ou à développer une compétence linguistique à toute échelle

La loi NOTRe a confirmé le caractère partageable de la compétence « langue régionale ». Des actions spécifiques en matière d'aménagement linguistique, de communication, de formation et de soutien aux acteurs œuvrant pour la reconnaissance et le développement de la langue et de la culture béarnaise sont proposées dans ce troisième axe programmatique

Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

- 1- Approuver le programme de valorisation de l'identité culturelle du Béarn ;
- 2- Approuver la décision de mobiliser l'ingénierie du Pays de Béarn pour conduire, animer et mettre en œuvre ce programme d'actions.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,


Le Président,
François BAYROU